

Une technicalité administrative pourrait faire dérailler le recrutement d'infirmières françaises au Québec sur qui mise la province pour atténuer la pénurie de personnel qui mine la profession depuis plusieurs années.



« En venant ici, on perd beaucoup de salaire, de responsabilités et de reconnaissance », raconte un infirmier d'origine française qui pratique à Montréal depuis plusieurs années, Christophe Teissere. « Il faut que ça change. »

En novembre dernier, après la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles des infirmières pour faciliter la migration en attendant l'application de l'Entente France-Québec de mobilité, qui se fait toujours attendre, l' [Ordre des infirmières](#) a annoncé en grande pompe l'arrivée imminente de plus de 170 nouvelles infirmières dans la province. Mais cette première vague de renforts, prévue pour le printemps 2011, pourrait bien ne jamais venir.

« **On n'est pas reconnues** »

Beaucoup d'infirmières françaises intéressées à immigrer au Québec hésitent à faire le saut parce que leurs [compétences](#) ne seraient pas reconnues à leur juste valeur chez nous. Actuellement, une infirmière titulaire du diplôme d'État (IDE) en France est considérée ici comme titulaire d'un diplôme de cégep, même si elle a suivi 1 395 heures de formation de plus qu'offre le programme québécois de niveau collégial. En venant ici, elle doit donc composer avec une baisse de salaire, moins de responsabilités et un accès difficile à des postes décisionnels.

Écrit par Gabrielle Duchaine

Mardi, 15 février 2011 14:06 - Mis à jour Mardi, 15 février 2011 15:48

Paradoxalement, seules les infirmières québécoises bachelières sont reconnues comme titulaires du diplôme d'État en France.

C'est assez pour décourager Michel Ribet, un infirmier de 21 ans de carrière dans un service en soins intensifs et en cardiologie d'un hôpital de Marseille qui jongle avec l'idée d'immigrer. « Il y réfléchit à deux fois. Être considéré comme simplement collégial, c'est vraiment pas évident pour lui », raconte sa femme, Sandra. « Il veut que son diplôme soit reconnu comme il se doit. »

Il n'est pas le seul. La grogne monte au sein du corps infirmier. Sur le site Immigrer.com, lieu d'information prisé par les futurs émigrants français, les forums s'enflamment. Une pétition circule aussi depuis quelques jours sur le web pour convaincre le gouvernement québécois de modifier la reconnaissance des infirmières françaises qui travaillent ou viendront travailler au Québec dans le cadre de l'Entente France-Québec, qui n'attend que d'être entérinée par l'Assemblée nationale pour se mettre en marche. « Ça freine beaucoup de gens », insiste son instigateur, Christophe Teissere.

Même l'Ordre des infirmières du Québec est de son avis. On peut lire dans un communiqué publié il y a quelques mois : « La classification des infirmières françaises ayant un diplôme d'État (IDE) n'a pas été abordée dans l'ARM, malgré les attentes en ce sens exprimées par les autorités françaises. Nous avons appuyé la demande à l'effet que les IDE soient admissibles au titre d'infirmière clinicienne et on a fait des représentations auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à cet égard. » Pourtant, rien ne bouge.

Au ministère de la Santé (MSSS), on affirme attendre les recommandations du ministère de l'Immigration, responsable d'établir des équivalences entre les professionnels français et québécois. « Les travaux sont en cours. On devrait avoir des nouvelles à la fin février », explique Caroline Fraser du MSSS.

{photovault:photovault_library/originals/2010/05/04/bac1eac9fd38241bdb2bf95a44573804.jpg|photo} Alors que les hôpitaux québécois manquent de personnel, beaucoup d'infirmières françaises intéressées